

*Après Yann et Benoît, Olivier*

# La Poste KO en 3 rounds !

Trois claques en moins de trois semaines. Après Yann Le Merrer (92) et Benoît Rompante (33) c'est un nouveau désaveu cinglant pour La Poste. Par un jugement en date du 8 juin, le Tribunal Administratif de Paris annule la sanction d'exclusion de fonction de 2 ans, prononcée contre notre camarade Olivier Rosay, militant du syndicat SUD des postaux parisiens.

Depuis des années, les dirigeants de La Poste font preuve d'un acharnement sans limite contre Olivier. C'est la troisième fois, depuis 2013, que la justice annule des sanctions de mise à pied de 2 ans. Trois fois donc qu'on nous donne raison, et que la stratégie de répression antisyndicale de La Poste se trouve désavouée.

Les attendus du jugement font notamment référence au fait qu'au moment des actions qui lui sont reprochées (entre autres des prises de paroles et des distributions de tracts), Olivier était porteur d'un mandat syndical. Pour la fédération SUD PTT, c'est un nouveau point d'appui dans notre combat pour faire respecter les libertés syndicales à La Poste, pour enfin sortir de cette zone de non-droit !

Pour mémoire, la dernière fois qu'Olivier avait obtenu gain de cause, les dirigeants de La Poste avaient refusé sa réintégration et engagé immédiatement une nouvelle procédure disciplinaire contre lui. Cette pratique du coup de pied de l'âne n'a qu'un but : empêcher coûte que coûte Olivier de remettre ne serait-ce qu'un pied dans un établissement postal. En d'autres termes : baïllonner, par tous les moyens nécessaires, un militant syndical combatif en l'isolant de ses collègues.

Pour SUD PTT, cet acharnement doit enfin cesser, Olivier doit être réintégré. Plus largement, cette politique de répression systématique contre nos militant-es ne doit plus avoir droit de cité à La Poste. Que La Poste le veuille ou non, nous sommes des syndicalistes. S'il leur faut absolument trouver des voyous, nos dirigeants seraient mieux inspirés de regarder du côté de leur propre organigramme.

Paris le 9 juin 2017